



COMMUNAUTÉ DE COMMUNES
DES DEUX RIVES

CONSEIL COMMUNAUTAIRE
SEANCE DU 17 OCTOBRE 2025

L'an deux mille vingt cinq le dix sept octobre à dix huit heures, le Conseil Communautaire légalement convoqué par courrier du dix octobre deux mille vingt cinq, s'est réuni dans la salle du conseil, à huis clos, à la Communauté de Communes des Deux Rives à VALENCE D'AGEN sous la présidence de Monsieur Jean-Michel BAYLET, Président de la Communauté de Communes des Deux Rives.

2025CC1-1-4-91

**OBJET : 2025S13 – ACCORDS-CADRES DE PRESTATIONS
D'ENTRETIEN DES ESPACES VERTS POUR LES SITES
COMMUNAUTAIRES DE LA COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DES
DEUX RIVES
ATTRIBUTION DE DEUX ACCORDS-CADRES DE SERVICES**

Etaient présents :

Commune d'AUVILLAR	: M. RENAUD Olivier : M. MONESTES Jean-Michel
Commune de BARDIGUES	: M. Henri MARTIN
Commune de CASTELSAGRAT	: Mme FILLATRE Francine
Commune de CLERMONT SOUBIRAN	: M. DEPASSE Guy
Commune de DONZAC	: M. TERRENNE Jean-Paul : Mme GAILLARD Elisabeth (pouvoir donné à JP TERRENNE)
Commune de DUNES	: M. ALARY Alain : Mme BOUVIER Lina (pouvoir donné à Alain ALARY)
Commune d'ESPALAIS	: M. PINCEMIN Bernard
Commune de GASQUES	: M. Guy MERIEL
Commune de GOLFECH	: M. BENOIT Pascal : Mme CHARPENTIER Pierrette
Commune de GOUDOURVILLE	: M. BARROS Gérard : M. BOUYAT Daniel
Commune de GRAYSSAS	: Mme CLUCHIER Marie-Christine
Commune de LE PIN	: M. RATTO Stéphan

2, RUE DU GÉNÉRAL VIDALOT 82403 VALENCE D'AGEN CEDEX
Tél. : 05.63.2992.00 – Fax : 05.63.2992.01
Site : <http://www.cc-deuxrives.fr>
Email : info@cc-deuxrives.fr

Commune de MALAUSE	: Mme MAERTEN Marie Bernard (pouvoir donné à Jean RAUZY)
	: M. RAUZY Jean
Commune de MANSONVILLE	: Mme ESCUDE Vanessa
Commune de MONTJOI	: M. EURGAL Christian
Commune de PERVILLE	: M. DELFARIEL Eric
Commune de POMMEVIC	: M. DELACHOUX Jean Paul
Commune de SAINT ANTOINE	: M. DUPUY Jean
Commune de SAINT CIRICE	: M. BENVENUTO Raymond
Commune de SAINT CLAIR	: M. BONGIOVANNI Gérard
Commune de SAINT LOUP	: M. REBEL Stéphane
Commune de SAINT PAUL D'ESPIS	: M. MARCHIOL Lido
Commune de ST VINCENT LESPINASSE	: M. BOYER Serge
Commune de SISTELS	: Mme CHAPUS Dominique (en remplacement de M. BOISSEAU Christophe)
Commune de VALENCE D'AGEN	: M. BAYLET Jean Michel
	: Mme BRU Laetitia
	: M. GROUSSOU Bernard
	: Mme LE CORRE Christiane
	: M. LOPES Ernest
	: Mme PERE Catherine (pouvoir donné à Christiane LECORRE)
	: M. ZANIN Daniel
	: Mme HOHOL Elisabeth
	: M. ZMUDA Patrick
	: Mme FURLAN Josiane

Absents et excusés :

Commune de LAMAGISTERE	: M. DOUSSON Bruno
	: Mme VRECH Régine (pouvoir donné à Bruno DOUSSON)
Commune de MERLES	: M. SERGAS Serge
Commune de SAINT MICHEL	: M. DUPOUY Joël
Commune de VALENCE D'AGEN	: M. GIL Philippe
	: Mme LAROUSSINIE Francine

Assistaient à la réunion :

M. BRAJOUX Pascal	: Directeur Général des Services de la CC2R
Mme DABERNAT Chrystelle	: Attaché Territorial à la CC2R

Madame Laetitia BRU a été désignée Secrétaire de séance.

La présente décision peut faire l'objet d'un recours gracieux et/ou d'un recours contentieux formé par les personnes pour lesquelles l'acte fait grief, dans les deux mois à partir de la notification de cette décision. Le recours doit être introduit auprès du tribunal administratif de Toulouse dans un délai de deux mois à compter de sa publication, en vertu de l'article R 421-54 du Code de la justice Administrative.
Le tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique « Télérecours citoyens » accessible par le site internet www.telerecours.fr.

2, RUE DU GÉNÉRAL VIDALOT 82403 VALENCE D'AGEN CEDEX

Tél. : 05.63.2992.00 – Fax : 05.63.2992.01

Site : <http://www.cc-deuxrives.fr>

Email : info@cc-deuxrives.fr

2025CC1-1-4-91

OBJET : 2025S13 - ACCORDS-CADRES DE PRESTATIONS D'ENTRETIEN DES ESPACES VERTS POUR LES SITES COMMUNAUTAIRES DE LA COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DES DEUX RIVES

ATTRIBUTION DE DEUX ACCORDS-CADRES DE SERVICES

Par délibération en date du 11 avril 2025, les membres du Conseil communautaire ont attribué les accords-cadres suivants :

- Lot 1 - Entretien des espaces verts des zones d'activités de Cabarot I et II à Golfech, de Prouxet à Valence d'Agen, de Molère à St Loup, des déchetteries de Valence d'Agen et de Lamagistère, du centre de formation à Valence d'Agen et de la Tour d'Agres à St Loup : au candidat SAS SUD-OUEST PAYSAGE pour un montant maximum de 42 000 € HT par période ;

- Lot 3 - Entretien des espaces verts de la piscine d'été, de la cuisine communautaire, du jardin japonais de Valence d'Agen, de la crèche de Golfech et de l'aire d'accueil des gens du voyage à Pommevic : au candidat SAS SUD-OUEST PAYSAGE pour un montant maximum de 37 000 € HT par période ;

- Lot 4 - Entretien des espaces verts de l'office de tourisme intercommunautaire et du squash à Auvillar : au candidat SAS SUD-OUEST PAYSAGE pour un montant maximum de 14 000 € HT par période ;

- Lot 5 - Entretien des verts de la maison de santé à Valence d'Agen : au candidat SAS SUD-OUEST PAYSAGE pour un montant maximum de 5 000 € HT par période ;

- Lot 6 - Entretien des espaces verts du siège de la CC2R et du jardin public de la CC2R à Valence d'Agen : au candidat SAS SUD-OUEST PAYSAGE pour un montant maximum de 30 000 € HT par période ;

- Lot 7 - Elagage sur l'ensemble des sites de la CC2R (y compris golf d'Espalais et Centre de Vacances et de Loisirs de Gâches) : au candidat SARL Patrick JOULIÉ pour un montant maximum de 25 000 € HT par période ;

- Le lot 2 - Entretien des espaces verts du patinodrome, du parc de la petite crèche et du complexe sportif couvert (cosec) de Valence d'Agen et le lot 8 - Entretien des espaces verts pour les sites du service Assainissement ont fait l'objet d'une déclaration sans suite et ont été relancés.

Le Président rappelle qu'une consultation a été lancée, dont la date de remise des offres était fixée au 18 août 2025 à 12h00, pour l'entretien des espaces verts concernant ces sites de la Communauté de Communes des Deux Rives.

Cette consultation, par voie d'appel d'offres ouvert, est soumise aux dispositions des articles L.2124-2, R.2124-2 1° et R.2161-2 à R.2161-5 du Code de la commande publique.

Le marché est décomposé en 2 lots :

Lots	Désignation
01	Entretien des Espaces verts de : - le patinodrome, - la petite crèche du parc, - le complexe sportive évolutif couvert (COSEC)
02	Entretien des espaces verts pour les sites du service assainissement

La Commission d'Appel d'Offres s'est tenue le 25 septembre 2025 pour le jugement des offres.

LOT 1 : ENTRETIEN DES ESPACES VERTS DE :
- LE PATINODROME
- LA PETITE CRÈCHE DU PARC
- LE COMPLEXE SPORTIF ÉVOLUTIF COUVERT (COSEC)

Le lot 1 est réservé aux entreprises adaptées.
1 entreprise a déposé une offre, il s'agit de :

Entreprise	Code postal - Ville
ARSEAA (Entreprise adaptée)	82400 POMMEVIC

Au vu du tableau d'ouverture des plis, la candidature est jugée recevable.

Les critères d'analyse des offres pour le lot 1 sont les suivants conformément au règlement de la consultation :

Critères	Pondération
1-Prix des prestations basé sur le montant total H.T du DQE valant BPU par lot	60.0 %
2-Valeur technique évaluée à partir des éléments du mémoire technique et des fiches techniques et comprenant :	40.0 %
2.1 – Performances des matériels utilisés	20.0 %
2.2 – Pertinence des moyens humains et du mode organisationnel du prestataire en matière de sécurité pour les différentes interventions.	20.0 %

Au vu du rapport d'analyse des offres, l'offre du candidat ARSEAA présente toutes les garanties techniques nécessaires pour répondre au besoin.

Au vu du choix de la Commission d'Appel d'Offres, il est proposé au Conseil communautaire d'attribuer le marché au candidat suivant :

Montant maximum par période : 35 000,00 € HT		
Classement	Nom ou raison sociale du candidat	Montant H.T.
1	ARSEAA (Entreprise adaptée)	34 982,00 €

**LOT 2 : ENTRETIEN DES ESPACES VERTS POUR LES SITES DU SERVICE
ASSAINISSEMENT**

3 entreprises ont déposé une offre, il s'agit de :

Entreprise	Code postal - Ville
SARL EDDY GLOUX	47270 SAINT MAURIN
SERPE	84250 LE THOR
IDVERDE	47300 BIAS

Au vu du tableau d'ouverture des plis, la candidature est jugée recevable.

Les critères d'analyse des offres pour le lot 2 sont les suivants conformément au règlement de la consultation :

Critères	Pondération
1-Prix des prestations basé sur le montant total H.T du DQE valant BPU par lot	60.0 %
2-Valeur technique évaluée à partir des éléments du mémoire technique et des fiches techniques et comprenant :	40.0 %
2.1 – Performances des matériels utilisés	20.0 %
2.2 – Pertinence des moyens humains et du mode organisationnel du prestataire en matière de sécurité pour les différentes interventions.	20.0 %

Au vu du rapport d'analyse des offres, l'offre du candidat SARL EDDY GLOUX est économiquement la plus avantageuse et présente toutes les garanties techniques nécessaires pour répondre au besoin.

Au vu du choix de la Commission d'Appel d'Offres, il est proposé au Conseil communautaire d'attribuer le marché au candidat classé en première position conformément au classement suivant :

Montant maximum par période : 20 000,00 € HT		
Classement	Nom ou raison sociale du candidat	Montant H.T.
1	SARL EDDY GLOUX	15 150,00 €
2	SERPE	43 223,80 €
3	ID VERDE	57 593,30 €

En conséquence, le Président propose :

- pour le lot 1 - Entretien des espaces verts du patinodrome, du parc de la petite crèche et du complexe sportif couvert (cosec) de Valence d'Agen : d'attribuer l'accord-cadre au candidat ARSEAA pour un montant maximum de 35 000 € HT par période ;

- pour le lot 2 - Entretien des espaces verts pour les sites du service assainissement : d'attribuer l'accord-cadre au candidat SARL EDDY GLOUX pour un montant maximum de 20 000 € HT par période.

- de l'autoriser, ou son représentant, à signer les accords-cadres correspondants et toutes les pièces y afférentes.

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Après en avoir délibéré à l'unanimité,

DECIDE

- pour le lot 1 - Entretien des espaces verts du patinodrome, du parc de la petite crèche et du complexe sportif couvert (cosec) de Valence d'Agen : d'attribuer l'accord-cadre au candidat ARSEAA pour un montant maximum de 35 000 € HT par période ;

- pour le lot 2 - Entretien des espaces verts pour les sites du service assainissement : d'attribuer l'accord-cadre au candidat SARL EDDY GLOUX pour un montant maximum de 20 000 € HT par période ;

- d'autoriser le Président ou son représentant, à signer les accords-cadres correspondants et toutes les pièces y afférentes.

Fait à Valence d'Agen, le 17 octobre 2025

Au registre sont les signatures

Pour extrait conforme

A Valence d'Agen, le 20 octobre 2025

La secrétaire de séance
Conseillère municipale de la Mairie
de VALENCE D'AGEN

Le Président de la Communauté
de Communes des Deux Rives



Laetitia BRU



COMMUNAUTÉ DE COMMUNES
DES DEUX RIVES



Jean-Michel BAYLET

Certifié exécutoire

Reçu en Préfecture le

28 OCT. 2025

Affiché sur le panneau des annonces légale et publié sur le site internet le

28 OCT. 2025

AR Préfecture

2025S13 - Accords-cadres prestations entretien espaces verts pour les sites CC2R - 2 accords cadres

Identifiant unique de l'acte :	082-248200016-20251017- 2025CC1_1_4_91-DE
Numéro d'acte :	2025CC1_1_4_91
Date de décision :	17/10/2025
Nature :	DELIBERATIONS
Code matière :	1-1-4-0-0 (Commande Publique / Marchés publics / accords-cadres)
Fichier acte :	2025CC1-1-4-91 - 2025S13 - Accords- cadres prestations entretien espaces verts pour les sites CC2R - 2 accords cadres.pdf
Collectivité émettrice :	cc-des-deux-rives
Acte transmis par :	Sophie PONTARINI

Date d'envoi de l'acte :	28/10/2025 14:10:24
Date de réception de l'AR :	28/10/2025 14:10:48